

SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 15 OCTOBRE 2024

Procès-verbal de la séance extraordinaire tenue le 15 octobre 2024 à la salle du conseil de l'hôtel de ville au 2e étage du 869, boul. Saint-Jean-Baptiste.

SONT PRÉSENTS :

Madame la mairesse Lise Michaud, Madame la conseillère Stéphanie Felx et Messieurs les conseillers Stéphane Roy, Bernard Mallet et Martin Laplaine, sous la présidence de la mairesse Lise Michaud.

SONT AUSSI PRÉSENTS :

Me Denis Ferland, greffier qui prend note des délibérations.
Monsieur René Chalifoux, directeur général

SONT ABSENTS(ES) :

Monsieur Tony Bolduc conseiller et Monsieur Philippe Drolet conseiller

2024-10-563 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR.

Il est proposé par le conseiller Martin Laplaine et appuyé par le conseiller Bernard Mallet et est résolu:

- QUE ce Conseil adopte l'ordre du jour avec le retrait du point suivant :
 - o 3.4. Octroi de mandat. ENAP. Tableau de gestion.

ADOPTÉE à l'unanimité

2024-10-564 VENTE POUR NON-PAIEMENT DE TAXES.

CONSIDÉRANT les dispositions des articles 511 et suivants de la Loi sur les cités et villes (RLRQ, c. C-19), lesquels régissent la vente des immeubles pour défaut de paiement de taxes;

CONSIDÉRANT l'état dressé par la trésorière indiquant les immeubles sur lesquels les taxes imposées n'ont pas été payées;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par le conseiller Martin Laplaine et appuyé par le conseiller Bernard Mallet et est résolu:

- QUE ce Conseil ordonne à la direction du greffe de vendre ces immeubles à l'enchère publique;
- QUE ce Conseil autorise le trésorier ou son remplaçant à percevoir les frais suivants :
 - Frais d'expédition des avis;
 - Frais de vente encourus par la Ville et notamment :
 - Les frais de recherche de titres;
 - Les honoraires d'arpenteur-géomètre;
 - Les frais de publication dans le journal;
 - Les frais de publication au bureau de la publicité des droits;
 - Les frais du greffier de la Cour supérieure;
 - Les droits et honoraires dus au ministère des Finances du Québec.
- QUE ce Conseil autorise la direction du greffe à exclure de cette vente à l'enchère tous les immeubles qui auront conclu une entente de paiement avant le jour de la vente;

- QUE ce Conseil autorise le trésorier ou son remplaçant à enchérir et acquérir ces immeubles pour et au nom de la Ville de Mercier, conformément aux dispositions de l'article 536 de la Loi sur les cités et villes (RLRQ, c. C-19).

ADOPTÉE à l'unanimité

2024-10-565 CRÉATION DE POSTE. TRÉSORIER(ÈRE) ADJOINT(E).

CONSIDÉRANT qu'une analyse de la structure de la direction des Finances et Trésorerie a été réalisée;

CONSIDÉRANT qu'il est requis d'améliorer les processus clés de la direction afin notamment d'assurer une continuité des services en l'absence de directeur(trice);

CONSIDÉRANT les recommandations de la direction générale et de la direction des Ressources humaines;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par la conseillère Stéphanie Felx et appuyé par le conseiller Bernard Mallet et est résolu:

- QUE ce Conseil procède à la création du poste-cadre permanent de chef de division - trésorier(ère) adjoint(e) à la direction des Finances et Trésorerie;
- QUE les conditions de travail soient celles de la politique du personnel-cadre intermédiaire de la Ville de Mercier, classe E1;
- D'abolir le poste de commis à la comptabilité.

ADOPTÉE à l'unanimité

2024-10-566 NOMINATION. CONSEILLÈRE PROJETS SPÉCIAUX.

CONSIDÉRANT la création du poste de conseiller(ère) projets spéciaux à la direction générale (résolution 2024-09-518);

CONSIDÉRANT qu'il y a eu affichage à l'interne et à l'externe du 25 septembre au 9 octobre 2024 pour le poste;

CONSIDÉRANT qu'une candidature a été reçue de l'interne et que 21 candidatures ont été reçues de l'externe;

CONSIDÉRANT qu'un comité de sélection a été constitué;

CONSIDÉRANT que deux candidats ont été convoqués en entrevue;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité de sélection, de la direction des Ressources humaines et de la direction générale;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par le conseiller Stéphane Roy et appuyé par le conseiller Bernard Mallet et est résolu:

- QUE ce Conseil procède à la nomination de madame Mélanie Bouchard au poste de conseillère projets spéciaux;
- QUE la nomination soit effective le ou vers le 28 octobre 2024;
- QUE ses conditions de travail soient celles prévues à la politique administrative du personnel-cadre intermédiaire, sous la classe D1, échelon 1;

- QUE cinq semaines et quatre jours de vacances lui soient accordés.

ADOPTÉE à l'unanimité

La période d'intervention des membres du Conseil a eu lieu à 20 h 03.

La période de questions a eu lieu à 20 h 04.

2024-10-567 LEVÉE DE LA SÉANCE.

Il est proposé par le conseiller Martin Laplaine et appuyé par le conseiller Bernard Mallet et est résolu:

- DE clore la séance à 20 h 04.

ADOPTÉE à l'unanimité